

SCHWEIZERISCHER BASEBALL UND SOFTBALL VERBAND  
FÉDÉRATION SUISSE BASEBALL ET SOFTBALL  
FEDERAZIONE SVIZZERA BASEBALL E SOFTBALL  
SWISS BASEBALL AND SOFTBALL FEDERATION



# FSBS "Softball" Règlements

## Fastpitch

**en vigueur dès le 10.1.2009**

**(modifié par l'AG du 10.1.2009)**

# Règlement Softball Fastpitch

I. Introduction	3
A. Règlement en vigueur	3
II. Compléments au chapitre 2. Le terrain	3
A. Règles 2.1. - 2.3. (Homologation)	3
B. Règle 2.4.g Pitcher's plate	3
III. Compléments au chapitre 3. L'équipement	4
A. Règle 3.1 Battes	4
B. Règle 3.3 Balles officielles de softball	4
C. Règle 3.5 Chaussures	4
IV. Compléments au chapitre 4. Joueur et changement de joueur	4
A. Règle 4.3 Pitcher (ETR)	4
B. Règle supplémentaire	4
V. Compléments au chapitre 5. Le match	5
A. Règle 5.3.a-e Durée du match	5
B. Règle 5.3.f Forfait	5
C. Mode de jeu	5
VI. Compléments au chapitre 10. L'umpire	6
VII. Complément au chapitre 11. Protêts	6
VIII. Compléments au chapitre 12. Le scorer	6

## I. Introduction

Le présent règlement "softball fastpitch" tient compte en particulier du fait que, dans la majorité des cas, les terrains de notre pays ne respectent pas les standards requis. Les différences avec le règlement de l'ISF sont indiquées.

### A. Règlement en vigueur

Official Rule Book ISF (anglais et allemand), dernière édition.

Remarques:

1. Toutes les règles de jeu qui ne sont pas mentionnées dans les chapitres ci-dessous sont valables dans toute leur étendue.
2. Si nécessaire, le CD peut infliger des sanctions et des amendes plus sévères que celles figurant dans les règlements et dans le catalogue des amendes.
3. Dans certains cas exceptionnels, le CD a la possibilité de réduire ou d'abandonner les sanctions et les amendes préconisées par le CAF. De telles actions sont uniques, issues de décisions en fonction de situations/conditions particulières, et n'ont pas valeur de précédent.

## II. Compléments au chapitre 2. Le terrain

### A. Règles 2.1. - 2.3. (Homologation)

Tous les terrains destinés aux matchs de championnat sont homologués par la CT. Dès la phase d'homologation terminée, les matchs de championnat officiels ne doivent être joués que sur ces terrains, en respectant les directives établies par la CT. La CT peut octroyer des dérogations. L'homologation des terrains peut être retirée en tout temps.

Les „ground rules“ font parties intégrantes de l'homologation.

Remarque: les lignes suivantes doivent obligatoirement figurer sur le terrain: Foul lines, pitcher circle, batter's box, 3-foot line et on deck circle.

Les limites de l'outfield doivent aller jusqu'au sol (filet de démarcation).

### B. Règle 2.3. g Pitcher's plate

La pitcher's plate doit être au même niveau que le sol. Comme il n'est pas permis d'enterrer une pitcher's plate sur la majorité des terrains en Suisse, il est autorisé d'en poser une à même le sol ; dans ce cas, la pitcher's plate ne doit pas dépasser les 2 cm d'épaisseur.

### **III. Compléments au chapitre 3. L'équipement**

#### **A. Règle 3.1. Battes**

Les directives de l'ESF sont en vigueur. Les exceptions sont réglementées par la SBSF.

#### **B. Règle 3.3. Balles officielles de softball**

Seules les balles portant le logo officiel de la SBSF peuvent être utilisées pour les matchs de championnat.

Si la home team n'est pas en mesure de fournir de balles officielles au début de la partie, elle perd le match par forfait.

Si les balles officielles ne sont pas livrables, des balles de remplacement agréées par la CT sont prévues.

#### **C. Règle 3.5 Chaussures**

Les crampons en métal sont interdits.

La joueuse fautive reçoit un avertissement et doit changer de chaussures. En cas de récidive, elle est expulsée du terrain.

Si l'arbitre estime que l'infraction est intentionnelle, il peut expulser la joueuse sans avertissement préalable.

### **IV. Compléments au chapitre 4. Joueur et changement de joueur**

#### **A. Règle 4.3 Pitcher (ETR)**

Un pitcher étranger ne peut jouer que le deuxième match d'un double headers. Lors des matchs simples, il ne peut jouer que les matchs de numéro pair. Les séries des finales commencent par un numéro de match impair.

#### **B. Règle supplémentaire.**

Pour qu'une joueuse soit autorisée à jouer, elle doit figurer sur une liste de joueuses valable.

Les équipes doivent être à même de présenter les listes de joueuses avant le match, sinon le match est perdu par forfait. La joueuse doit pouvoir prouver son identité à la demande de l'arbitre. Les papiers originaux suivants sont valables: carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'identité étrangère, livret de famille. Si une joueuse ne peut prouver son identité, elle n'est pas autorisée à prendre part au match. Si une joueuse ne figure pas sur la liste de joueuses présentée, mais qu'elle prouve cependant son identité, elle peut prendre part au match, en payant une amende et à ses propres risques. S'il s'avère qu'elle n'avait pas de légitimation, le match est perdu par forfait.

## **V. Complément au chapitre 5. Le match**

### **A. Règle 5.3. a-e Durée du match**

Remarque concernant le début de match: lors des tournois sur un jour et les double headers, l'arbitre fixe le début du match suivant. Celui-ci commence au maximum 30 minutes après la fin du match précédent.

### **B. Règle 5.3. f Forfait**

L'équipe fautive est sanctionnée de l'amende prévue par le règlement des amendes.

Si une équipe fait plus de deux forfaits - ou un forfait et un défaut d'arbitre - elle est automatiquement reléguée dans la ligue immédiatement inférieure. L'équipe est rayée du classement et les matchs déjà disputés sont annulés.

Aucun forfait n'est compté en plus d'une défaite résultant de blessures d'un ou plusieurs joueurs au cours d'un match.

Du point de vue disciplinaire, tous les matchs d'une équipe disputés le même week-end sont comptés comme 1 seul forfait. De même, les matchs des tournois sur un jour et les double headers ne sont comptés que comme 1 seul forfait du point de vue disciplinaire et de l'amende.

Les règles suivantes sont ajoutées:

- a) Un match est considéré comme perdu par forfait en faveur de l'équipe adverse si une équipe aligne un joueur étranger comme pitcher dans un jeu avec numéro de jeu impair.
- b) Un match est perdu par forfait au bénéfice de l'équipe adverse si une équipe fait jouer simultanément plus de deux joueurs étrangers.
- c) Un match est perdu par forfait au bénéfice de l'équipe adverse si une équipe fait jouer des joueurs non licenciés. Le joueur doit être sur une liste valable le jour du jeu.

### **C. Mode de jeu**

Pour les matchs de promotion ou de relégation entre toutes les ligues, les règles de la ligue la plus haute sont appliquées. Cela signifie que les règlements et le mode de jeu de la ligue la plus haute sont repris.

Les précisions et compléments concernant le mode de jeu sont contenus dans le règlement „Mode de jeu softball“

## **VI. Complément au chapitre 10. L'umpire**

Les compléments, précisions et modifications se rapportant au chapitre 10 sont contenus dans le règlement „Arbitre“.

## **VII. Complément au chapitre 11. Protêts**

Les règles 11.2, 11.4, 11.5 et 11.6 sont remplacées par le règlement „Protêts“.

## **VIII. Complément au chapitre 12. Le scorer**

Chaque match doit être scoré sur une feuille de scoring par un scorer officiel. Le scorer officiel doit être mis à disposition par la home team.

Le scorer officiel ne doit pas être membre d'une équipe ou d'un club. Une home team qui n'est pas en mesure de fournir un official scorer est sanctionnée pour match non scoré selon le règlement des amendes. Si la guest team est d'accord de prendre en charge le scoring, celui-ci est reconnu comme feuille de scoring officielle, pour autant que l'arbitre le stipule dans son rapport. Si aucun scorer ne peut être nommé, le résultat établi par le team d'arbitre est déterminant.

Le scorer doit indiquer sur la feuille de scoring le type de licence des joueurs (SBCH, SBCHP, étranger)

Après chaque match, y compris les matchs arrêtés ou les matchs perdus par forfait, la home team transmet l'original de la feuille de scoring à l'arbitre. L'arbitre doit envoyer l'original avec le rapport d'arbitrage au siège de la SBSF.